Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Immeuble PB10 - Puteaux La Défense
Projet de restructuration et extension d'un immeuble de bureaux

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: SCI PB10

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Morgane KOENIG - Maître d'Ouvrage Délégué

RCS / SIRET: 9 5 0 0 2 4 1 4 1 0 0 0 9 1 | Forme juridique: Société Civile Immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	**Seuil :** *Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m 2 et inférieure à 40 000 m 2 et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares.* **Caractéristiques du projet :** Restructuration lourde avec démolitions et extensions, de l'immeuble PB10 (Puteaux La Défense) comportant **une extension nette de plancher de l'immeuble d'environ 15.100 m² SP.** L'immeuble PB10 présente dans son état existant 41 900 m² de surface de plancher.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'immeuble PB 10, objet des présentes, est un bâtiment à usage de bureaux situé dans le quartier Gallieni à la frontière entre l'Esplanade de la Défense et la ville de Puteaux, au sein du périmètre d'Opération d'Intérêt National de la Défense. Structurellement, l'immeuble est posé sur un parking public, le parking "Villon", et ne possède donc pas de fondations.
L'immeuble, qui développe actuellement une surface de plancher de 41.900 m² environ, selon une mesure réalisée in situ par un géomètre, est partiellement occupé à 30% par 4 locataires (Otis, Indigo, ACMS et CIAMT). Le reste de l'immeuble est vacant, les anciens occupants, HSBC et SOGEPROM, ayant libéré leurs locaux respectivement le 31/12/16 et le 31/01/17.
Le départ des locataires restants est envisagé au T4 2018.

Le projet de restructuration lourde avec démolitions et extensions comprend notamment
o la démolition d'une partie du bâti, afin d'augmenter l'apport de lumière naturelle dans les étages,
o l'extension de l'immeuble, via une surélévation de 2 niveaux, et une extension des plateaux courants,
o la réhabilitation complète des corps d'état techniques et architecturaux.
Le bilan de surfaces associé à ce projet est le suivant :

Surface de plancher existante	41.900 m²
Surface complémentaire construite dans les volumes du futur Projet	15.100 m²
TOTAL	*57.000 m²*

Il est toutefois précisé que le projet comprend également des démolitions / reconstructions à hauteur de 15 000m² environ.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le bâtiment n'a pas subi de travaux de modernisation importants depuis sa construction.

Outre son inadaptation aux nouveaux usages de bureaux, il est amianté, et les principaux équipements techniques de l'immeuble sont devenus obsolètes et énergivores. Afin de repositionner l'immeuble dans le marché de bureaux de la Défense, et dans les standards environnementaux, la SCI PB 10 a décidé d'engager une opération de restructuration lourde.

Celle-ci comprend notamment la démolition d'une partie du bâti afin d'augmenter l'apport de lumière naturelle dans les étages, l'extension de l'immeuble, ainsi que la réhabilitation complète des corps d'état techniques et architecturaux, avec l'ambition d'obtenir les certifications suivantes :
- HQE Bâtiment Durable 2016, avec un objectif Excellent,
- BREEAM NC 2016, Fully Fitted, avec un objectif Excellent,
- Label Effinergie 2017.

A cette fin, l'équipe de conception s'appuiera sur l'expertise du cabinet Alto Ingénierie en qualité d'AMO Environnement, et celle de GreenAffair en qualité de BET Environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Actuellement l'immeuble est partiellement occupé et certains espaces vacants font l'objet d'opérations de curage (sans intervention sur l'enveloppe de l'immeuble).

En ce qui concerne plus spécifiquement les travaux de restructuration lourde de l'immeuble, les travaux sont prévus pour une durée de 30 mois environ. Le chantier sera réalisé en une phase, comprenant :
- le curage, le désamiantage et la dépose des façades,
- les démolitions des planchers existants,
- la construction des nouveaux planchers, et des surélévations,
- la pose de la nouvelle façade,
- la réfection des corps d'état techniques et architecturaux.

L'ensemble de la phase chantier respectera le cadrage réglementaire spécifique à la Défense (arrêté contre le bruit de la ville de Puteaux, règlement de voirie de Puteaux et la charte chantier mise en place par l'établissement PARIS LA DEFENSE (ex-EPADESA)).

Il est à noter que l'immeuble est structuellement posé sur un parking public, aucun impact sur le sol n'est donc à prévoir.

Au delà de ces réglements, le chantier poursuivra une démarche volontariste de certification HQE et BREEAM. Il respectera ainsi une charte chantier à faibles nuisances, qui sera contractualisée avec toutes les entreprises.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A terme, l'immeuble développera une surface de plancher de l'ordre de 57.000 m², et pourra accueillir 4.300 personnes, soit une augmentation de 1.600 personnes environ par rapport à l'existant.

Au delà des espaces de bureaux, l'immeuble offrira de multiples services à ses utilisateurs (diverses offres de restauration, épicerie, espace forme, conciergerie etc.) représentant environ 3 000 m².

L'immeuble bénéficie d'une très bonne desserte en transports en commun. L'immeuble ne dispose pas de parking en propre, mais bénéficie déjà de 140 droits permanents d'usage dans le parking Villon sur lequel l'immeuble est construit.

Afin de respecter le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Puteaux, ou bien une concession d'occupation portant sur une dizaine de places de stationnement supplémentaires devra être signée avec le gestionnaire du parking Villon, ou bien les places de stationnement manquantes seront construites dans l'emprise du Projet.
Par ailleurs, des espaces de stationnement deux roues seront implantés dans la voie de livraison de l'immeuble, au niveau Entrepont Bas. Des stationnement vélos seront également aménagés dans le Projet afin de satisfaire à la réglementation (PLU, PDUIF) ainsi qu'aux exigences des certifications environnementales visées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures suivantes :
- permis de construire valant démolition,
- agrément bureaux,
- dossiers d'aménagement ERP,
- déclaration ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain d'assiette	15 160m² environ
Surface de plancher avant projet	41.900 m² SP
Surface de plancher après projet	57.000 m² SP environ
Hauteur de l'immeuble avant projet	30 m depuis le rez-de-jardin 24 m depuis l'esplanade
Hauteur de l'immeuble après projet	45 m depuis le rez-de-jardin 38 m depuis l'esplanade

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

4 place de la Pyramide
92800 PUTEAUX LA DEFENSE

références cadastrales :
- section 62 N n°78
- section 62 O n°130
- section 62 O n°135

Coordonnées géographiques[1] Long. 4 8 ° 8 8 ' 8 7 " 3 Lat. 0 2 ° 2 4 ' 2 3 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ "

Point d'arrivée : Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☒ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Permis de construire initial obtenu le 20.12.1979 et modifié le 04.11.1981
Le dossier de Permis de Construire comportait une évaluation environnementale, via une étude d'impact.

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Projet se situe dans le secteur concerné par le classement acoustique des infrastructures de transport terrestres prescrivant l'isolement acoustique des bâtiments. Il est en effet situé à proximité du boulevard circulaire Sud, concerné par le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures routières de l'Etat dans les Hauts de Seine (arrêté préfectoral DRIEA IDF 2013-2-009). Un PPBE semble également en cours d'élaboration sur la commune de Puteaux.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Puteaux est couverte par le plan des préventions des risques naturels prévisibles (PPRn) approuvé, annexé à l'arrêté préfectoral DRIEA IDF 2011-2-101 du 15/09/2011 et comprenant : - les risques inondation de la Seine, - les risques de mouvement de terrain liés aux anciennes carrières. Le site du projet est situé dans le périmètre du risque carrière, mais pas du risque innondation (voir article 6.1 ci-dessous).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucune pollution connue à ce jour. Site non répertorié dans les bases de données BASIAS et BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Zone de Répartition des Eaux : nappe de l'Albien. Néanmoins, le projet n'impacte pas les sous-sol (immeuble posé sur le parking Villon - non impacté par le projet).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Matériaux liés à la démolition des parties existantes
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet nécessite l'approvisionnement de matériaux pour la construction
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est situé dans les périmètre des zones de risques carrières ayant valeur de Plan de Prévention du Risque. Sensibilité faible en ce qui concerne le risque de remontée de nappe dans les sédiments.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet prévoit de respecter les cibles sanitaires du référentiel HQE. Tous les produits mis en place dans la construction seront ainsi choisis pour maitriser notamment les taux d'émission de COV et formaldéhydes. En ce qui concerne le désamiantage, les travaux seront réalisés conformément à la réglementation.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	La réalisation du projet et de démolition engendrera des flux de chantier (livraisons / enlèvements / personnels). Le projet engendre une augmentation de l'effectif admissible de l'immeuble, qui a fait l'objet d'une étude de circulation figurant dans le dossier de demande d'agrément bureaux, et dont les conclusions indiquent un impact marginal sur le quartier de la Défense, déjà très densifié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Le chantier de réalisation du projet et de démolition engendrera des nuisances acoustiques, qui seront cependant limitées par la démarche "chantier à faibles nuisances" mise en place sur l'opération. Pendant la phase d'exploitation, les équipements techniques sont prévus traités acoustiquement pour ne pas générer de nuisances.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Des vibrations pourront potentiellement avoir lieu en phase chantier. Toutes les mesures seront néanmoins prévues pour éviter les nuisances.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Aucune émission à l'exception de la lumière artificielle dans les bureaux, et éventuellement de l'installation d'enseignes lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les seuls rejets dans l'air correspondent aux installations de ventilation de l'immeuble.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les seuls rejets sont les eaux usées, eaux vannes et eaux pluviales, rejetées sur le réseau d'assainissement de la Ville.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet comprendra des opérations de désamiantage, et engendera des déchets de chantier qui seront traités conformément à la réglementation et aux référentiels HQE et BREEAM. En phase exploitation, les déchets émis sont des déchets classiques de bureaux, émis en faible quantité et non dangereux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	Le projet prévoit une requalification des espaces publics alentours et la possibilité de création de nouvelles liaisons urbaines entre le niveau dalle et la ville de Puteaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ **Non** ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

D'autres projets de construction et de restructuration coexistent à la Défense.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les seuls effets notables sont, à l'échelle du projet, durant la période de travaux.
Le chantier constitue une phase qui peut être source d'un ensemble d'impacts et de nuisances, qui pour être temporaires, n'en sont pas moins sensibles.
Les mesures suivantes sont donc prises afin de limiter les nuisances en phase chantier:
- l'arrêté contre le bruit et le règlement de voirie de la commune de Puteaux,
- le règlement de chantier de l'aménageur Paris La Défense (ex-EPADESA) - Charte chantier à faibles nuisances.

En outre, le projet est engagé dans deux procédures de certification environnementale : HQE et BREEAM qui comportent chacune un aspect relatif à la phase chantier afin de diminuer l'impact de celui-ci sur le milieu environnant.
Un ensemble de mesures seront mises en place concernant : le bruit, la pollution des sols et de la nappe, la circulation, la stabilité des environnants, la gestion des déchets, des eaux usées, la consommation en eau et en énergie.

De même seront prises en considération l'impact visuel du chantier ainsi que la communication avec les riverains.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale. En effet :
1. l'immeuble existant est situé dans une zone urbaine très dense, et la surface nette créée dans le cadre de l'extension est de 15.100m², et ce sans impact sur les sols.
2. la zone d'implantation envisagée ne présente pas de sensibilité environnementale importante, et le projet s'inscrit dans le cadre réglementaire du PLU de Puteaux et dans les objectifs de renouvellement urbain de Paris La Défense.
3. l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine est minime. La réalisation du projet aura des impacts en phase chantier, comme toute construction, mais ces impacts restent transitoires et seront minimisés par le respect des différentes chartes applicables sur le territoire de la Défense, et par le respect des certifications environnementales recherchées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe complémentaire : présentation générale du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Paris le, 01/02/2018

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

PB10 - Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
Annexe 2

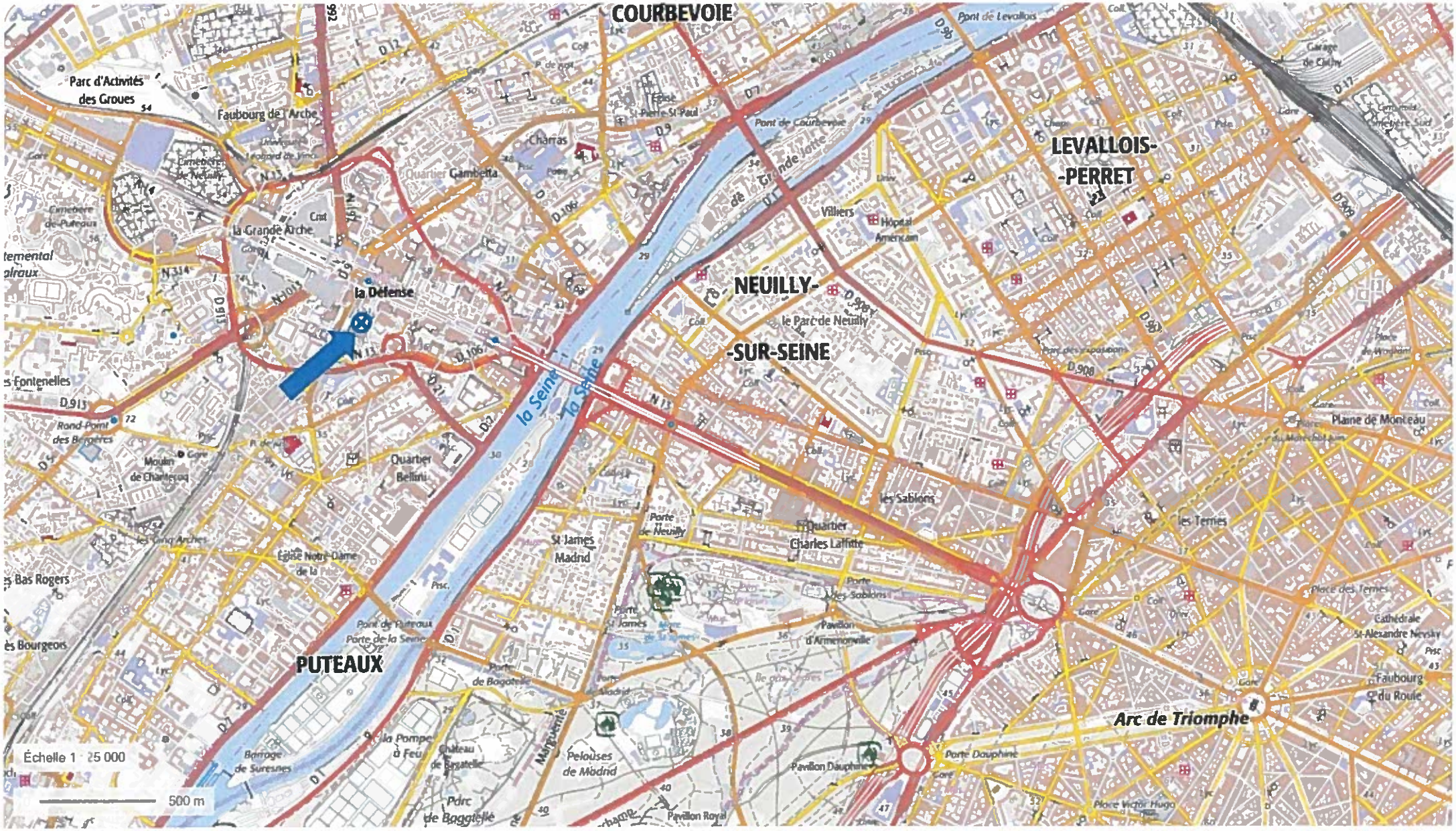

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

FACADES SUR RUE

1. Façade depuis la place de la Pyramide

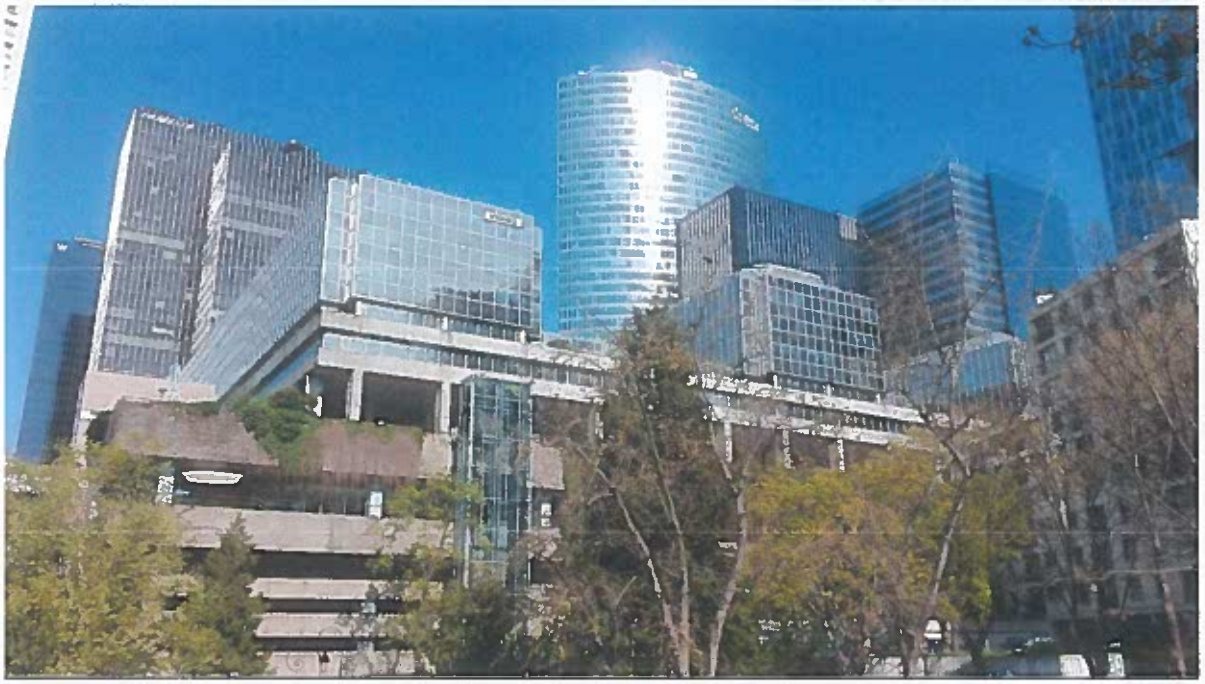

2. Façade rue Delarivière Lefoullon depuis la place Gallieni en contre-bas.

3. Façade rue Paradis depuis la passerelle.

4. Façade voie des Pyramides depuis la passerelle.

FACADES SUR PATIOS

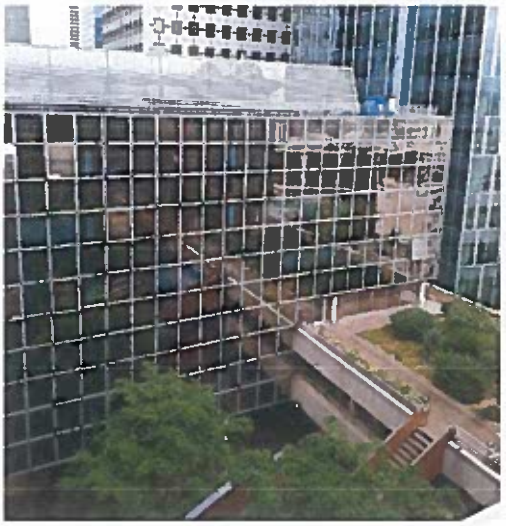

LES TOITURES

PB10 - Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
Annexe 5 - plan de situation
Page 1/5

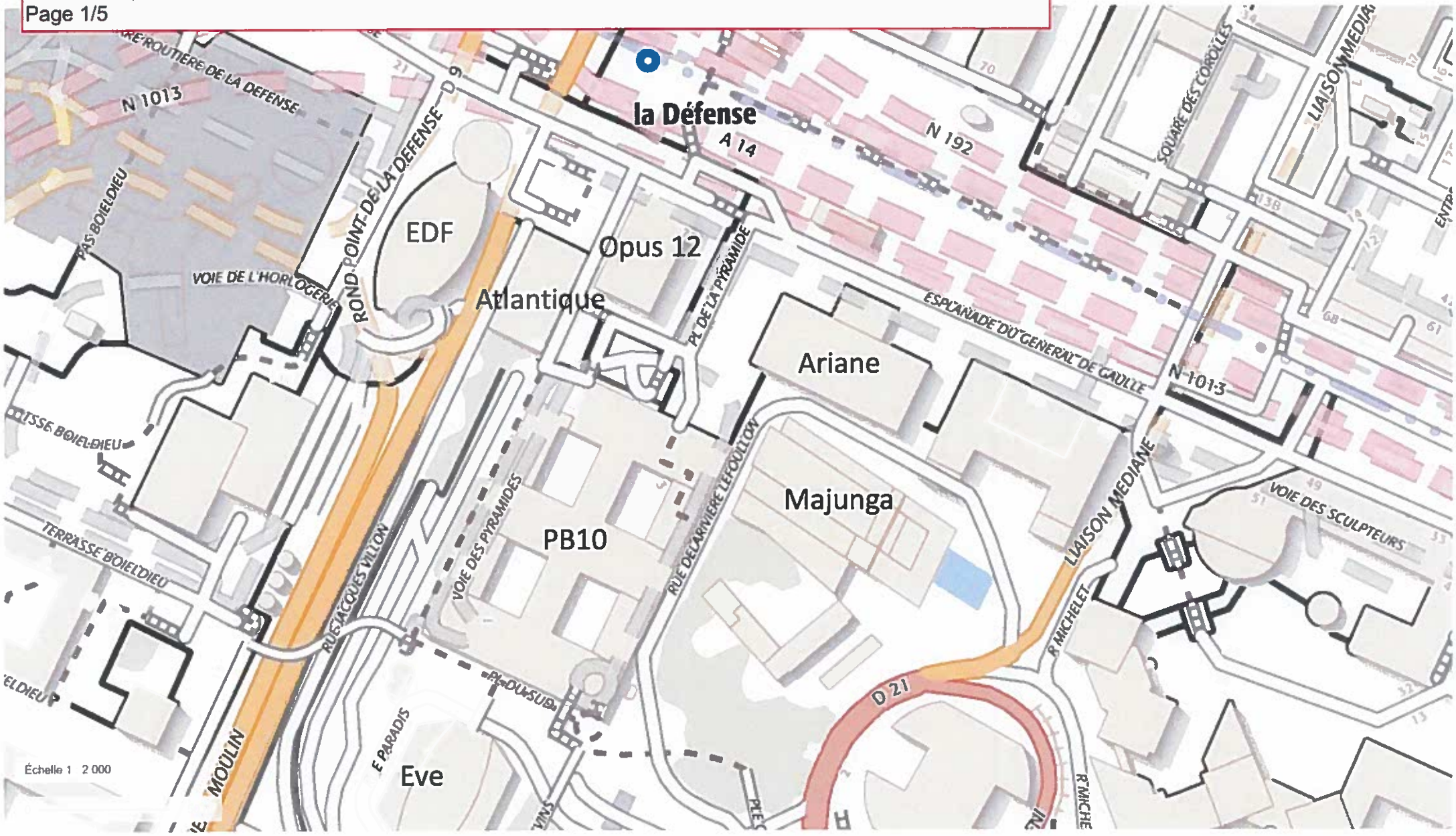

PB10 - Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
Annexe 5 - vue depuis sud-ouest (cliché daté de 2012)
Page 2/5

PB10 - Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
Annexe 5 - vue depuis sud-est (cliché daté de 2012)
Page 4/5

PB10 - Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
Annexe 5 - vue depuis est (cliché daté de 2012)
Page 5/5

Repérage des ZPS :

1 – ZPS « Sites de Seine-St-Denis »

- 1a – Parc départemental de l'Ile-Saint-Denis
- 1b – Parc départemental Georges Valbon
- 1c – Parc départemental Jean Moulin
- 1d – Par ces Beaumonts

2 – ZPS « Massif de Rambouillet et zones humides proches »

Emprises des ZPS

Localisation du projet

8 km Distance du projet par rapport à la ZPS

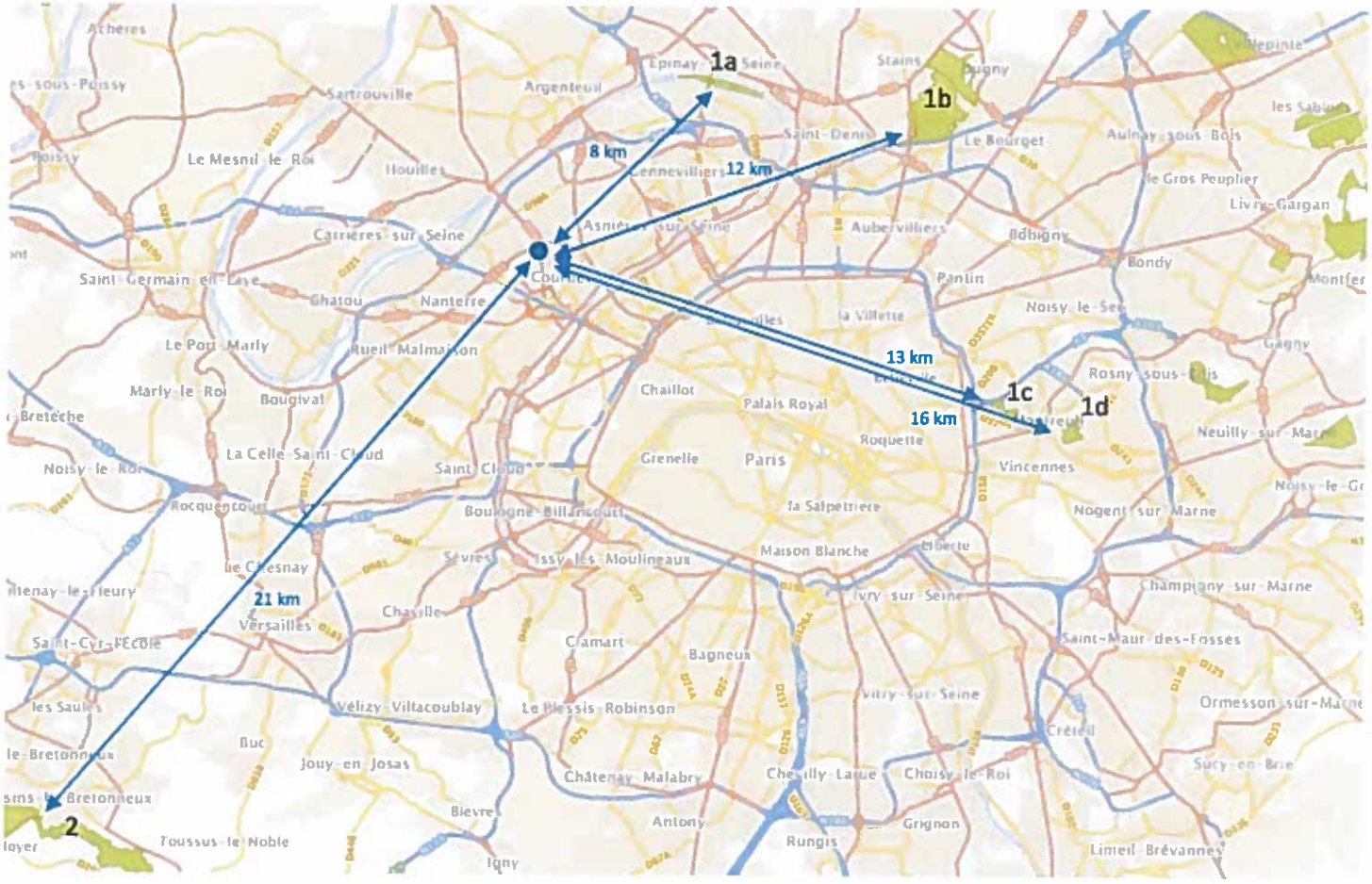

Source : géoportail

PB10 - Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Annexe 6 - localisation des sites Natura 2000